

# Mairie de Draguignan



Département du Var

## **EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL À L'OCCASION DE SA RÉUNION DU MARDI 20 OCTOBRE 2020**

A dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sans public, en salle des Cordeliers en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

Afin d'en satisfaire le caractère public, cette séance a été retransmise en direct par voie électronique.

### **PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, BRIGITTE DUBOUIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANGIN, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, RENÉ DIES, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, CHRISTELLE VERNERT LENORMAND, MATHIEU WERTH

### **PROCURATIONS :**

JEAN-YVES FORT à SYLVIE FRANGIN, ALAIN HAINAUT à GRÉGORY LOEW, LISA CHAUVIN à SOPHIE DUFOUR, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, FRANÇOISE MAURICE à BRIGITTE DUBOUIS

### **ABSENT :**

PHILIPPE SCHRECK

**Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU**

**Publié le : 23 OCT. 2020**

- Monsieur le Maire déclare la séance ouverte,
- Passant à l'examen de l'ordre du jour,

**2020-132 : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par le Conseil Municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales : période du 4 septembre au 2 octobre 2020**

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

- prend des décisions prises par Monsieur Richard STRAMBIO, Maire de Draguignan, au cours de la période allant du 7 septembre 2020 au 1<sup>er</sup> octobre 2020, en vertu de la délégation de compétences qui lui a été accordée par l'assemblée délibérante par délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

**2020-133 : Concession pour la mise à disposition de mobiliers urbains et de services associés supports ou non de publicité : choix du délégataire**

Rapporteur : SOPHIE DUFOUR

Le Conseil Municipal,

**Par 32 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions** (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH) ;

**À L'UNANIMITÉ**

- approuve le choix de la société GIRODMÉDIA sise 93 route Blanche à MORBIER (39400), prise en la personne de Monsieur GIROD Philippe, comme concessionnaire pour la mise à disposition et l'exploitation de mobiliers urbains supports ou non de publicité sur le territoire de la Commune de Draguignan et de Dracéne Provence Verdon agglomération et prestations de services associées ;
- décide de lui confier l'exploitation de ladite concession, pour une durée de huit années à compter de la date de notification du contrat, dans les conditions prévues par ce dernier ;
- approuve les termes du contrat de concession de la présente délibération ;
- fixe les tarifs de redevance d'occupation du domaine public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes pièces annexes ;

**2020-134 : Fixation des tarifs portant mise en œuvre d'une redevance d'occupation du domaine public**

Rapporteur : CHRISTINE NICCOLETTI

Le Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,

**Par 32 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions** (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH) ;

**À L'UNANIMITÉ**

- décide la gratuité de l'occupation du domaine public pour l'ensemble des mobiliers urbains, objets du marché à intervenir, qui ne supportent pas de publicité commerciale ;
- décide la gratuité de l'occupation du domaine public au profit de DPVa pour l'ensemble des mobiliers urbains mis à sa disposition dans le cadre de sa compétence en matière de transports collectifs ;
- fixe les redevances d'occupation du domaine public des mobiliers urbains supports de publicité, objets du marché à intervenir..

**2020-135 : Foire de la Sainte-Luce : modification de la date de l'évènement**

Rapporteur : CHRISTINE NICCOLETTI

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- décide de la modification de la date de la foire de la Sainte-Luce qui se tiendra, à compter de l'année 2020, le premier samedi du mois de décembre.

Il est entendu que l'arrêté municipal qui remplacera les arrêtés n° A-2016-149 du 8 février 2016 et A -2018-1061 du 19 juillet 2018 portant sur la réglementation et l'organisation des trois foires interviendra ultérieurement.

**2020-136 : Convention entre la commune, Dracénie Provence Verdon agglomération et Action Logement : volet immobilier « Action cœur de ville »**

Rapporteur : SYLVIE FRANCCIN

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune de Draguignan, Dracénie Provence Verdon agglomération et Action Logement ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

**2020-137 : Avenant n° 1 à la convention entre la Commune, Dracénie Provence Verdon agglomération et L'État portant Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce**

Rapporteur : SOPHIE DUFOUR

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce à intervenir entre la commune de Draguignan, Dracénie Provence Verdon agglomération et l'État ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et tout acte y afférent.

**2020-138 : Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées**

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,  
Le Conseil Municipal,  
**Par 32 voix Pour ;**

**Par 6 Abstentions** (Mesdames et Messieurs Jean-Daniel SANTONI, René DIES, Christine VILLELONGUE, Jean-Bernard MIGLIOLI, Camille DIQUELOU, Mathieu WERTH) ;

À L'UNANIMITÉ

- désigne deux représentants titulaires (Monsieur François GIBAUD et Madame Christine PREMOSELI) et deux représentants suppléants (Madame Sophie DUFOUR et Monsieur Olivier GORDE) de la commune amenés à siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

**2020-139 : Convention de mise à disposition de fonctionnaires territoriaux auprès de la commune d'Ampus**

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

- prend acte de la mise à disposition partielle de deux agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020, dans les conditions de la convention.

**2020-140 : Convention d'animation des journées découvertes du pôle d'activités adaptées par des intervenants non municipaux dans le cadre du projet éducatif territorial**

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention type d'animation des journées découverte par des intervenants non municipaux ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.

**2020-141 : Modification des règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, du mercredi et extrascolaires des vacances**

Rapporteur : BRIGITTE DUBOUIS

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- abroge les règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, périscolaires du mercredi et extrascolaires des vacances, approuvés par délibération municipale n° 2019-052 en date du 25 mars 2019 ;
- approuve les termes des nouveaux règlements intérieurs des accueils de loisirs périscolaires du matin et du soir, périscolaires du mercredi et extrascolaires des vacances et autoriser Monsieur le Maire à les signer.

**2020-142 : Convention de dépôt de tableaux appartenant à la commune de Tourves**

Rapporteur : HUGUES BONNET

Le Conseil Municipal,

À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention de dépôt d'objets à intervenir entre les communes de Tourves et de Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférant.

**2020-143 : Vente de boissons et de produits dérivés au Café culturel de la Chapelle de l'Observance**

Rapporteur : HUGUES BONNET

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- abroge la délibération n° 2017-015 en date du 15 mai 2017 portant vente de produits dérivés au café culturel de la Chapelle de l'Observance à Draguignan ;
- fixe à 4 € le tarif des catalogues d'exposition vendus par ledit café culturel ;
- approuve la nouvelle grille tarifaire des boissons et produits dérivés.

**2020-144 : Convention entre la commune et le Département du Var portant travaux de modification du réseau d'éclairage public et aménagements paysagers du carrefour giratoire du Pont de Lorgues sur la route départementale 557 à Draguignan**

Rapporteur : GRÉGORY LOEW

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- approuve les termes de la convention à intervenir entre la commune et Département du Var pour les travaux de modification du réseau d'éclairage public et les aménagements paysagers du carrefour giratoire du pont de Lorgues sur la RD 557 à Draguignan ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte y afférent.

**2020-145 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'Association de Prévention Spécialisée**

Rapporteur : GRÉGORY LOEW

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 7 636 € en faveur de l'Association de Prévention Spécialisée ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2020.

**2020-146 : Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement au profit de l'association « Le Cap »**

Rapporteur : LAURELINE AUBOURG BASTIANI

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 900 € en faveur de l'association « Le Cap » ;
- dit que ces crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget principal de l'exercice 2020.

**2020-147 : Aide financière attribuée à l'association départementale des maires des Alpes Maritimes suites aux inondations des 3 et 4 octobre 2020**

Rapporteur : RICHARD STRAMBIO

Le Conseil Municipal,  
À L'UNANIMITÉ

- attribue une aide financière d'un montant de 10 000 € à l'association départementale des Maires des Alpes Maritimes suite aux inondations du 3 et 4 octobre 2020 ;
- dit que les crédits correspondants seront prélevés à l'article 6713 du budget principal de la Commune de l'exercice 2020.

-----  
Fin de séance : 19 h 50  
-----

À Draguignan, le 20 octobre 2020.



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération